



MRS

Mes *Remboursements Simplifiés*



Si votre médecin vous prescrit un véhicule sanitaire ou un taxi et **qu'un tiers peut vous accompagner**, vous pouvez utiliser à la place **votre véhicule particulier.**

Vous pouvez déclarer vos frais de transport en ligne sur mrs.beta.gouv.fr



**En une semaine vous êtes remboursé(e).
C'est simple, économique, rapide !**

MRS

Mes
Remboursements
Simplifiés



mrs.beta.gouv.fr



MON REMBOURSEMENT EN 3 ÉTAPES

1 JE DÉCLARE MON TRAJET



Je saisis les informations nécessaires : nombre de kilomètres, frais de péage, frais de stationnement...

2 JE TRANSMETS MES JUSTIFICATIFS



Je photographie ou scanne ma prescription médicale de transport, mes justificatifs et les joins à ma demande (tickets de parking, de bus, de péage...)

3 JE VALIDE MA DEMANDE



J'envoie ma demande de remboursement directement en ligne. Je reçois une confirmation de traitement et je suis payé en moins d'une semaine.

ameli.fr